



Pont-Saint-Martin, le 28 octobre 2023

Document approuvé par le Congrès du 28 octobre 2023 à Pont-Saint-Martin

La recomposition en vue de la ligne d'arrivée

La Vallée d'Aoste, forte de son Statut Spécial, n'est pas un terrain de jeu de la politique nationale, mais une entité dont le destin sera garanti par la ferveur d'un peuple autodéterminé, conscient de ses traditions et de son économie. Les mouvements autonomistes doivent toujours mettre en avant les raisons pour rester ensemble, avant tout la défense inflexible de notre Statut Spécial et la promotion d'un débat fédéraliste qui dépasse les frontières régionales et nationales et questionne les positions des autorités locales dans la logique de la mondialisation.

Considérant que l'Union Valdôtaine a entamé le dialogue pour la recomposition de l'aire autonomiste aux cours du Congrès National 2018, processus qui a vu un développement évident dans les différents Conseils fédéraux du 2022, 2023 qui ont fixé comme objectif de créer les conditions pour que l'UV devienne le principal point de repère d'une maison autonomiste, moteur de la recomposition du monde autonomiste.

Avec référence à l'assemblée du 18 mai 2023 à Saint-Vincent qui a dessiné, avec son document commun, une étape importante vers la recomposition ;

Compte tenu de l'unanimité des pensées qui se sont exprimées en faveur d'une recomposition des différents mouvements autonomistes sous le drapeau d'une Union Valdôtaine nouvellement réunie, plurielle et tournée vers l'avenir ;

Retenues les propositions qui ont émergé des réunions avec les sections de l'Union Valdôtaine ;

Pris acte des débats entretenus, principalement par les trois mouvements, UV – Alliance - MOUV VdA Unie, ainsi que le mouvement Orgueil, après l'Assemblée de Saint-Vincent, ayant pour but l'organisation de l'activité de l'automne en vue du Congrès de recomposition ;

Retenues les propositions et les engagements établis dans les réunions des commissions politiques concernées regardant principalement la rédaction de dispositions transitoires, outil indispensable pour l'intégration des différentes âmes autonomistes ;

Conscients du fait que l'Union Valdôtaine devra être à même de catalyser l'attention et de rassembler tous les autonomistes, même ceux n'ayant jamais appartenu à aucun mouvement en raison du fait que le processus de recomposition de l'aire autonomiste est un projet fondamental, non seulement pour l'Union Valdôtaine ou pour les autres mouvements autonomistes, mais crucial pour l'épanouissement de l'autonomisme valdôtain, donc pour le futur de la Vallée d'Aoste. Les défis du futur peuvent être soutenus uniquement par la présence cruciale d'une force politique soudée et unitaire, l'Union Valdôtaine, capable de dépasser intelligemment les divisions du passé à travers des règles partagées, qui permettent la coexistence civile dans une maison commune ;

Décident

La mise en place de dispositions transitoires de l'Union Valdôtaine qui seront valable à partir du Congrès du 28 octobre 2023 et jusqu'au Congrès qui déterminera la recomposition définitive en programme avant le **30 juin 2024**, date à laquelle les règles transitoires cesseront d'avoir effet. Cette période transitoire sera d'une importance fondamentale pour le contact avec les Sections qui devra s'effectuer de manière ponctuelle sur tout le territoire et de concert entre les différentes sensibilités autonomistes.

Les propositions de règles décrites régissent donc l'entrée et l'intégration des nouveaux membres, pour tout ce qui n'est pas explicitement exprimé, les Statut de l'UV restent valables.

➤ **Le Congrès d'Octobre**

S'est tenu le 28 octobre 2023, parallèlement, les autres mouvements autonomistes tiendront également leurs congrès pour approuver les mêmes règles transitoires.

➤ **La Commission spéciale et son élection**

Le Congrès a établi les règles pour la constitution d'une Commission Spéciale qui sera chargée de promouvoir la bonne exécution de l'action d'intégration des adhérents à l'Union Valdôtaine, en particulier des nouveaux inscrits issus d'autres réalités politiques autonomistes.

Pour donner impulsion à la recomposition de l'espace autonomiste et permettre des actions concrètes sur le territoire, ce sera la tâche de la Commission Spéciale de gérer la campagne électorale conjointe pour les élections européennes de 2024.

Il a été proposé au Congrès que la Commission soit composée de dix membres garantissant la représentation de toutes les sensibilités, elle sera composée de cinq membres nommés par l'Union Valdôtaine et cinq membres nommés par les autres mouvements autonomistes.

Pour ce qui est de l'Union Valdôtaine la commission est réglé per l'art 23 du Statut, avec les passages conséquents à travers ses Organes.

Cette commission aura large pouvoir et travaillera en autonomie, elle aura pour but d'élaborer des réglementaires visant à favoriser l'intégration. Compte tenu du fait que l'UV a déjà désigné une commission de modifications statutaires qui est active et qui a déjà proposé des aménagements réglementaires, la commission spéciale travaillera de manière autonome sur tout ce qui est relatif à la recomposition de l'aire autonomiste et de concert avec la commission existante s'il devient nécessaire d'apporter des modifications statutaire. La commission sera ainsi chargée de l'organisation du congrès prévu au printemps.

Le Président-Rapporteur sera élu en son sein à la majorité des membres dans les brefs délais. Il décidera du calendrier des travaux de la Commission.

Si un des membres de la Commission est démissionnaire, le Comité Fédéral choisira son suppléant en sauvegardant le principe de distribution des postes ci-dessus.

La commission spéciale sera active immédiatement après le Premier Congrès.

➤ **Le Congrès du printemps : la recomposition définitive**

Le Congrès du printemps établira la recomposition définitive, il sera convoqué avant le **30 juin 2024** à cette occasion on procédera à l'approbation des règles proposées par la Commission spéciale et à l'élection de tous les nouveaux organes de l'Union Valdôtaine.